United Nations Peacebuilding Support Office

FAST PBF RISK-TAKING CATALYTIC

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)
Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)
Mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

RÉVISION DE DESCRIPTIF DE PROJET[1]

Titre du projet : **Renforcement du monitoring, de la production de rapports et de la coopération technique du HCNUDH au Burundi**	**Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU** Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCNUDH) **Nouvelle(s) entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU** *(le cas échéant)*
Personne à contacter concernant le projet : Patrice Vahard Représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et Chef du Bureau des droits de l'homme au Burundi Téléphone : +257 76 06 59 90 E-mail : pvahard@ohchr.org / vahard@un.org	**Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :**
Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) : *Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF*	**Site du projet :** Sur toute l'étendue du territoire du Burundi
Description du projet : Le projet vise à renforcer le soutien que l'Office du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Burundi (OHCDH-B) apporte aux observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine qui ont été déjà déployés au Burundi.	**Budget d'origine approuvé :** USD 718,267.74 **Budget supplémentaire demandé :** USD 318,699.5 **Contribution supplémentaire du Gouvernement :** **Autres contributions supplémentaires :** **Budget du projet révisé: USD1,036,967.24**
	Date de démarrage du projet : 1 Janvier 2016 **Date initiale d'achèvement du projet :** 31 Juillet 2016 **Nouvelle date d'achèvement** *(le cas échéant)*: 31 Octobre 2016
« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)[2]: _2_	

[1] **Utiliser ce formulaire UNIQUEMENT dans le cas i) d'une augmentation du budget du projet ; ou ii) d'un changement significatif concernant l'étendue ou les résultats visés du projet.**

[2] PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil

Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif. *Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.* *Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.* *Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.*
Résultats du projet : - Une synergie d'action entre l'UA et l'OHCDH-B pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les autorités
Domaine de résultat du Fonds[3] résumant au mieux l'objectif du projet : **(1.2) État de droit**

*(Pour les projets financés par l'IRF)**	
Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)[4] *Nom du Représentant :* **Patrice Vahard** *Signature* *Nom de l'Agence :* **OHCHR-Burundi** *Date et cachet* 12/04/2016 *(En général Représentant Spécial du Secrétaire-Général dans le cas des missions et Coordonnateur Résident dans les autres cas. S'il s'agit d'un projet en collaboration, tous les responsables des entités et agences de l'ONU bénéficiaires des fonds doivent signer.)*	**Représentant des autorités nationales** *Nom du Représentant du gouvernement partenaire :* **Jean Claude Kanene** *Signature* *Titre :* **Directeur des Organisations Internationales** *Date et cachet* 18 AVRIL 2016
Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) *Nom du Représentant* *Signature* Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York *Date et cachet* 22 APR 2016	**Coordonnateur Résident (CR) a.i.** *Nom du Représentant :* **Bo Viktor Nylund** *Signature* Bureau du CR *Date et cachet* 12/04/2016

de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

[3] Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :
1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :
(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).
(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

[4] Inclure un espace de signature pour chaque RUNO recevant des fonds dans ce projet IRF.

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du Fonds

a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix
b) Justification et impact de la révision de ce projet

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Nouveaux résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
b) Budget révisé
c) Capacité des nouvelles entités récipiendaires de l'ONU et des nouveaux partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet
b) Gestion des risques
c) Suivi et évaluation
d) Dispositions administratives (langage normalisé)

COMPOSANTES DU PROJET :

(N.B. 1 : Le texte en italique sur les pages suivantes a pour fonction d'indiquer comment l'information doit être fournie. Le projet soumis ne doit pas contenir de texte en italique.)

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du Fonds

a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix

Alors que le Burundi avait fait des progrès importants après la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation le 28 août 2000, les divisions et les violences entourant les élections présidentielles, législatives, sénatoriales et locales de 2015 représentent un sérieux revers pour la démocratie et l'état de droit dans le pays. La situation sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi se sont détériorés tout au long de 2015 dans le contexte des manifestations contre le troisième mandat du Président Nkurunziza et à la suite de sa réélection en juillet 2015. Les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les cas de torture et les arrestations et détentions arbitraires sont rapportés quasi quotidiennement. La plupart des violations des droits de l'homme ne sont pas investiguées, ni poursuivis par les autorités nationales.

Depuis le début de la crise burundaise, le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine, parmi bien d'autres acteurs internationaux, a exprimé, à plusieurs reprises, sa profonde préoccupation face à l'évolution de la situation au Burundi, soulignant que celle-ci pouvait compromettre durablement la paix et la sécurité dans le pays, remettre en cause les acquis importants enregistrés à la suite de la signature de l'Accord d'Arusha d'août 2000 et de l'Accord global de cessez-le-feu de 2003, aggraver la situation humanitaire et affecter la stabilité de la sous-région.

L'absence d'action des autorités pour arrêter et prévenir ces violations ainsi que l'intimidation et les actions contre les organisations de la société civile, dont la plupart des leaders sont entrés en clandestinité ou ont fui le pays, ont conduit à un climat général d'impunité et un besoin accru d'intervention de la communauté internationale, spécialement de l'Union Africaine, pour éviter une détérioration de la crise politique et de la situation des droits de l'homme.

b) Justification et impact de la révision de ce projet

Le 14 mai 2015, à sa 507ème session, le Conseil de Paix et Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (AU) a demandé à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer le Bureau de l'UA à Bujumbura et d'accélérer ses consultations avec le Gouvernement du Burundi en vue du déploiement, le plus rapidement possible, d'observateurs des droits de l'homme et d'autres personnels civils, pour surveiller la situation des droits de l'homme sur le terrain, rendre compte des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et entreprendre des actions visant à prévenir et à résoudre les conflits au niveau local.

Le 13 juin 2015, à sa 515ème réunion tenue à Johannesburg au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé la décision de déployer immédiatement des observateurs des droits de l'homme de l'UA et d'autres personnels civils tel que convenu dans le communiqué adopté par le PSC. Dans ce contexte de détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi, le 22 juillet 2015, la

Commission de l'Union africaine a déployée une équipe de neuf observateurs des droits de l'homme visant à prévenir une escalade de la violence au Burundi et faciliter la résolution de la grave crise que traverse le pays.

Le 13 Novembre 2015, à sa 557ème réunion, le Conseil de Paix et de Sécurité a demandé, entre autres, la génération de personnels civils, militaires et de police additionnels pour atteindre l'effectif nouvellement autorisé de 100 observateurs des droits de l'homme et experts militaires à déployer au Burundi, sous l'autorité du Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour la Région des Grands Lacs et chef du Bureau de Liaison de l'UA au Burundi. La Présidente de la Commission a décidé de déployer, le plus rapidement possible, 30 observateurs des droits de l'homme dont neuf sont déjà à Bujumbura.

La situation politique tendue que vit le pays retarde la signature d'un accord entre l'UA et le Gouvernement du Burundi pour le déploiement d'un effectif de 100 observateurs à un moment où les violations avérées ou potentielles des droits de l'homme se multiplient. Malgré l'absence d'un accord, le 18 février 2016, 21 observateurs de droits de l'homme additionnels ont été déployés au Burundi.

Sur le terrain, l'OHCDH-B, rétabli en tant qu'entité autonome depuis le 1er janvier 2015 sur la base de l'accord de siège signé entre le HCNUDH et le gouvernement du Burundi en 1995, effectue des activités d'observation des droits de l'homme et de plaidoyer auprès des autorités et produit des rapports sur les violations et abus des droits de l'homme. L'expérience et la présence depuis des années du Bureau dans le pays le placent comme le meilleur partenaire pour appuyer la mission des observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine et fournir un appui technique et logistique pour l'exécution de leurs fonctions.

Durant une bonne partie de la crise, l'OHCDH-B a été la seule entité crédible de monitoring de la situation des droits de l'homme au Burundi, grâce notamment à ses activités de monitoring, d'établissement des rapports et de renforcement des capacités des institutions sur tout le territoire burundais à travers ses bureaux dans les différentes provinces. Les autres organisations ou ONG internationales, faute de présence au Burundi, ont un rôle limité quant à leur capacité à suivre quotidiennement la situation des droits de l'homme. Quant à la société civile, elle reçoit constamment des menaces et des attaques qui pèsent contre ses membres, obligeant certains à fuir le pays. En ce qui concerne les institutions gouvernementales, notamment les ministères des droits de l'homme, de la Justice, et de la sécurité publique, ils ne parviennent pas à répondre aux grands défis relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le pays.

Le déploiement des observateurs de l'UA est doublement bénéfique, car il représente un complément précieux de la présence de l'OHCDH-B en même temps qu'il renforce le système indépendant de surveillance de la situation des droits de l'homme. En raison de son expérience et de sa connaissance du contexte burundais, l'OHCDH-B est l'organisation la mieux placée pour appuyer le déploiement des observateurs des droits de l'homme au Burundi et leur fournir le soutien nécessaire dans leur mission de surveillance de la situation des droits de l'homme et d'établissement des rapports sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En disposant d'information bien documentée, l'Union Africaine, en collaboration avec l'OHCDH-B et d'autres acteurs, sera plus à même d'entreprendre des actions adaptées à la prévention et à la résolution des conflits au Burundi.

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Nouveaux résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Nouveau résultat du projet

Le résultat escompté du projet est une synergie d'action entre l'UA et l'OHCDH-B pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les autorités. Les préalables pour y parvenir seront réalisés grâce au présent projet qui permet la construction d'un partenariat stratégique entre les deux organisations et qui contribue à accroître les capacités des observateurs des droits de l'homme de l'UA à entreprendre les activités d'observation de la situation des droits de l'homme et de plaidoyer avec les autorités.

Le présent projet permettra ainsi d'appuyer logistiquement et techniquement, par des formations et des missions conjointes, les observateurs des droits de l'homme que l'Union Africaine a déployé au Burundi. L'OHCDH-B et les observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine travailleront ensemble pour assurer une coordination et coopération efficace dans le développement des activités de monitoring des droits de l'homme, plaidoyer auprès des autorités et production des rapports sur les violations des droits de l'homme. L'OHCDH a un plan de travail annuel détaillé qui sera partagé avec l'équipe des droits de l'UA comme base pour discuter sur la planification stratégique et le concept de déploiement. Ces discussions incluront l'identification de chevauchement éventuel et les méthodes de coopération, la couverture géographique, le partage de l'information et des consultations.

Cet appui de l'OHCDH-B aux observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine sera possible grâce au renforcement des capacités du Bureau à travers le financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Deux projets de renforcement de l'OHCDH-B ont été financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le premier, intitulé "OHCHR monitoring and reporting in Burundi" exécuté de janvier à septembre 2015, a été déterminant dans les performances de l'OHCDH-B, notamment en accroissant ses capacités pour assurer une surveillance systématique et rendre compte de la situation des droits de l'homme, y compris pendant les élections générales de 2015. Des mesures novatrices ont pu être prises, telles que le déploiement d'une équipe d'observateurs des droits de l'homme mobile, venue en renfort de l'Unité monitoring, ainsi que l'installation à partir de juin 2015 d'une cellule de crise (situation room) dotée de deux lignes vertes (l'une pour le kirundi et le swahili et l'autre pour le français et l'anglais), chargée de recevoir et d'analyser les alertes et appels urgents dans le contexte électoral. Le deuxième projet, qui occupe la période de janvier à juin 2016, vise à renforcer la capacité en ressources humaines de l'OHCDH-B afin d'intensifier le monitoring et la production des rapports sur la situation des droits de l'homme qui s'est détériorée à la suite des élections générales contestées de 2015. Le monitoring accru de la situation des droits de l'homme servira de système d'alerte rapide et permettra au bureau de s'engager dans un plaidoyer crédible et documenté avec les autorités compétentes afin de prévenir de nouvelles violations.

Théorie de changement

Le renforcement des capacités techniques et logistiques des observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine, pendant leur mandat au Burundi, permettra une meilleure

surveillance systématique et accrue des droits de l'homme afin de comprendre l'ampleur et la dynamique des violations, les motivations des auteurs, la faiblesse des systèmes et des structures et la responsabilité des institutions. La consolidation de leurs actions par l'établissement des rapports sur la situation sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi, en coordination avec l'OHCDH-B, offre aux deux organisations des outils stratégiques d'intervention pour appuyer les efforts du Burundi à prévenir, protéger et réaliser les droits de l'homme.

L'Union Africaine et l'OHCDH-B travailleront ensemble pour faire pression sur les autorités burundaises et les inciter à poursuivre et punir les auteurs de violations des droits de l'homme ainsi qu'à prendre des mesures préventives et correctives durables. En plus, ces deux organisations fourniront les informations nécessaires à la communauté internationale pour assurer qu'elle fasse des déclarations et prenne les actions nécessaires sur le Burundi.

Produits et activités
Le projet original est composé de deux résultats qui demeurent inchangés. La révision du projet vient ajouter un troisième résultat avec des produits reflétés ci-dessous :

3.1. La présence et le travail de la mission d'observation des droits de l'homme de l'Union Africaine sont facilités par les autorités Burundaises
3.1.1 Sensibiliser les autorités sur le rôle important que les observateurs peuvent jouer afin de faire cesser les violations et abus des droits de l'homme commises par toutes les parties au conflit ;
3.1.2 Faire un plaidoyer pour la signature d'un mémorandum d'entente auprès des autorités concernées par la question des droits de l'homme (Ministère des DH, Ministère de la Justice, CNIDH, etc.) ;
3.1.3 Appui-conseil à l'Union Africaine pendant les négociations avec le gouvernement.

3.2. Les capacités techniques et logistiques des observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine déployés au Burundi sont renforcées à travers :
3.2.1 Des formations sur les droits de l'homme qui incluent des sessions sur le monitoring et l'établissement des rapports ; les investigations sur les violations des droits de l'homme, y compris la violence basée sur le genre ; le plaidoyer pour le traitement des cas de violations des droits de l'homme, la promotion des droits de l'homme ;
3.2.2 Des missions conjointes entre OHCHR-B et la mission des observateurs ;
3.2.3 Des réunions d'échange d'expériences et la mise en place d'un cadre de collaboration entre l'OHCDHB et la mission d'observation des droits de l'homme.

Enchainement
Le financement du Fonds pour la consolidation de la paix sera utilisé pour renforcer les capacités des observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine ainsi que pour garantir une coopération et coordination entre l'UA et l'OHCDH-B- Les deux organisations travailleront ensemble pour éviter la duplication du travail et garantir un monitoring accru de la situation des droits de l'homme dans le pays. Dans ce sens, l'OHCDH-B veillera à faire en sorte que les observateurs des droits de l'homme disposent des capacités requises pour assumer leur responsabilité de monitoring et de production des rapports ainsi que d'amélioration des droits de l'homme en général.

La situation socio-politique au Burundi a amené l'OHCDH-B à redéfinir sa stratégie

d'intervention et de déploiement sur le terrain. Son plan de travail prévoit en plus de la surveillance des droits de l'homme, des activités de plaidoyer notamment sur la mise en place d'un mécanisme de prévention de la torture, des actions de plaidoyer pour la réouverture des média et des ONG, etc. Les observateurs de l'UA seront associés à ces activités. Le déploiement additionnel d'observateurs des droits de l'homme de l'UA constituera une opportunité pour l'UA et l'OHCDH-B de renforcer leur collaboration et de se positionner davantage comme des acteurs clé pour mettre fin aux violations des droits de l'homme suite à la crise politique.

Dans cette perspective, des réunions bimensuelles se tiendront entre l'OHCDH-B et l'UA afin de définir les stratégies de collaboration pour un meilleur impact sur le terrain. Des activités de plaidoyer seront conjointement menées tant avec les autorités burundaises qu'à l'intention des membres du corps diplomatique. Les discussions stratégiques se dérouleront également au niveau régional africain, notamment lors des sessions de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples. La coordination de la planification et des activités se fera par un organe à composition mixte qui jouera le rôle de liaison et d'harmonisation des approches entre les deux organisations.

Tout au long de l'année 2015, l'OHCH-B a organisé plusieurs sessions d'échange d'information et un atelier de renforcement des capacités sur le monitoring et reporting en droits de l'homme à l'intention des 9 observateurs de l'Union Africaine déployés au Burundi au mois de juillet. De même, plusieurs missions conjointes ont été effectuées sur le terrain en vue de documenter les cas de violation des droits de l'homme. La portée de ces activités a toutefois été limitée par la faiblesse des moyens logistiques des deux organisations.

Le présent projet permettra renforcer l'appui de l'OHCDH-B aux observateurs de l'UA, y compris dans le domaine du renforcement des capacités. Les observateurs sont issus d'horizons divers avec des parcours professionnels particuliers. Les méthodologies et les contenus des formations envisagées seront définis de manière à répondre à ces besoins tout en privilégiant la cohésion du groupe.

Par rapport au contenu des formations, elles sont inspirés des principales problématiques des droits de l'homme en cours au Burundi dont les principales se rapportent aux libertés d'expression, de réunion et d'association, aux détentions et arrestations arbitraires, à la torture ainsi qu' aux disparitions forcées et aux atteintes au droit à la vie. Par ailleurs, les nombreux cas de violations des droits de l'homme ont favorisé le départ en exile de nombreux Burundais dans les pays voisins notamment le Rwanda, la Tanzanie et la République Démocratique du Congo ainsi que des déplacés internes. En conséquence, les nombreux conflits fonciers déjà observés avant le début de la crise se sont exacerbés avec un impact significatif sur les droits économiques, sociaux et culturels. Les groupes vulnérables ou marginalisés ont été plus durement affectés par la crise, en particulier les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les personnes vivant avec le VIH-SIDA, les populations autochtones etc. Les formations viseront à accroître l'expertise des observateurs dans ces domaines d'intérêt majeur pour les populations. Des modules de formation sur le genre seront intégrés de manière systématique dans toutes les formations. Dans cette perspective, quatre ateliers de renforcement des capacités d'une durée de deux jours chacun sont prévus sur les thématiques ci-après :

- Techniques et méthodologies du monitoring et de l'établissement des rapports au Burundi ;
- La protection des victimes, témoins et autres personnes à risque au regard de la

spécificité du contexte burundais ;
- Le monitoring de la prise en compte de la dimension des droits de l'homme dans les interventions et les réponses humanitaires ;
- La prévention et la protection contre les violations graves des droits de l'homme : violences basées sur le genre, exécutions sommaires et extrajudiciaires, les atteintes au droit à la vie, les disparitions forcées, et la détention ;
- Les tendances endémiques des violences basées sur le genre et leurs nouvelles manifestations liées à la crise ;
- La promotion et la protection des droits économiques sociaux et culturels.

L'OHCDH-B jouera un rôle de locomotive tant dans la coordination que dans l'exécution du projet. Il dispose d'une expertise unique sur les thématiques sus-visées, conforté par son expérience et sa connaissance des réalités du terrain qu'il occupe seul depuis près d'un an à la suite du rétrécissement de l'espace démocratique. L'intervention d'autres experts sera attendue sur des thématiques spécifiques telles que les violences basées sur le genre. La structure du Bureau répond aux besoins fondamentaux du mandat des observateurs, en l'occurrence la surveillance de la situation des droits de l'homme et l'établissement des rapports d'une part, ainsi que la coopération technique et le maintien d'une interaction constructive avec les autorités burundaises, d'autre part. Ainsi, chacune des deux composantes de l'OHCDH-B (la section monitoring, reporting et analyse, et la section éducation aux droits de l'homme et renforcement des institutions) apportera une perspective différente et complémentaire à la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, pour un réel impact, les formations seront précédées d'une évaluation des besoins en formation des participants afin de déterminer leur niveau de maîtrise des thématiques, de mieux répondre à leurs attentes et de favoriser une appropriation des connaissances acquises. Ces formations se dérouleront suivant une méthodologie interactive favorisant le plein engagement des participants. Sous la coordination de l'équipe de l'OHCDH-B, ils contribueront à l'identification des actions de suivi et la définition des stratégies d'interventions pour le plaidoyer et le monitoring.

L'OHCDH coordonnera l'élaboration d'outils de sensibilisation capitalisant les leçons apprises de l'exécution du projet. Ces publications porteront sur :
- L'impact du monitoring et de l'établissement des rapports dans la prévention des violations des droits de l'homme au Burundi ;
- La liberté d'expression dans un contexte de crise : l'exemple du Burundi ;
- La promotion et la protection des DESC au Burundi ;
- L'expérience de la collaboration entre l'OHCDH-B et l'UA au Burundi.

Les missions conjointes de monitoring se dérouleront suivant une planification hebdomadaire et mensuelle. Elles seront au préalable précédées de la définition d'un cadre et des conditions de collaboration qui prennent en compte l'harmonisation des méthodologies entre les deux organisations, la mise en commun des moyens logistiques et la mise en place d'un cadre permanent de concertation. Les missions et autres activités conjointes impliquent la constitution d'équipes mixtes, le partage et la vérification croisée d'informations et la répartition des domaines d'intervention thématiques et géographiques, y compris l'audition des victimes et témoins et les visites des zones cibles, dont les zones frontalières et les camps de réfugiés et de déplacés. Le cadre de collaboration s'étendra en outre au Réseau national des observateurs des droits de l'homme établi sous l'égide de l'OHCDH dans le cadre de la troisième phase des Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi (PBF III).

L'approche intégrée des interventions de ces deux organisations s'applique également à la stratégie de maillage du territoire burundais. Alors qu'il est envisagé un déploiement des observateurs de l'UA dans les quatre régions (Bujumbura rural, Gitega, Makamba et Ngozi) où l'OHCDH dispose de bureaux, les observateurs du Réseau national quant à eux sont présents dans les 18 provinces du Burundi. En plus des rapports hebdomadaires et mensuels, les observateurs font des alertes sur les situations des droits de l'homme survenant dans leurs ressorts, ce qui représente une importante source d'information pour le Bureau. Cette interaction sera poursuivie voire renforcée. En y intégrant les observateurs de l'UA, le mécanisme de collaboration sera plus élargi et intégré, conférant une plus grande légitimité et crédibilité aux activités de surveillance et d'établissement des rapports. La rédaction des rapports des activités conjointes sera une entreprise commune, de même que le suivi des recommandations.

L'OHCDH-B est dans le processus de réactivation de sa cellule de crise (situation room). Les informations et les appels urgents reçus par cette cellule seront partagés avec les observateurs de l'UA en vue d'une coordination des interventions.

b) Budget révisé

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	RUNO(s)	Budget du produit	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
Résultat 3 : Une synergie d'action entre l'UA et l'OHCDH-B pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les autorités				
Produit 3.1	**La présence et le travail de la mission d'observation des droits de l'homme de l'Union Africaine sont facilités par les autorités Burundaises** **Activités:** 3.1.1 Sensibiliser les autorités pour le rôle important que les observateurs peuvent jouer pour faire cesser les violations et abus des droits de l'homme commises par tous les partis au conflit.			

	3.1.2 Faire un plaidoyer pour la signature d'un mémorandum d'entente auprès des autorités concernées par la question des droits de l'homme (Ministère des DH, Ministère de la Justice, CNIDH, etc.) 3.1.3 Appui-conseil à l'Union Africaine pendant les négociations avec le gouvernement.			
Produit 3.2	**Les capacités techniques et logistiques des observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine déployés au Burundi sont renforcées à travers:** **Activités :** 3.2.1 Organisation de formations sur les droits de l'homme qui incluent des sessions sur le « monitoring and reporting » ; les investigations sur les violations des droits de l'homme, inclus la violence basée sur le genre ; le plaidoyer pour le traitement des cas de violations des droits de l'homme, la promotion des droits de l'homme; 3.2.2 Mise en place de missions conjointes entre OHCHR-B et la mission des observateurs 3.2.3 Organisation de réunions d'échange d'expériences et élaboration d'un cadre de collaboration entre l'OHCDHB et la mission d'observation des droits de l'homme.			
Produit 1.3				
Résultat 2:				

Produit 2.1				
Produit 2.2				
Produit 2.3				
Total				

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)			
Catégories de dépense	**Budget d'origine (USD)**	**Augmentation / diminution proposée**	**Nouveau budget proposé**
1. Personnel et autres employés	671, 278.26	0	671,278.26
2. Fournitures, produits de base, matériels		1,280 (external printing &documentation) 640 (training supplies) 40,000 (printing materials) = 41,920	41,920
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	0	0	0
4. Services contractuels		12,000 (interpretation) 4,000 (translation) 1,600 (public information/DPI) 10,800 (contractual/institutional services) = 28,400	28,400
5. Frais de déplacement	0	2,844 (DSA OHCHR staff to participate in training seminars) 30,336 (DSA AU HR observers to participate in training seminars) 2,400 (travel of participants-rental of buses) 6,000 (Representatives travel to a regional meeting) 2,840 (Representatives DSA to attend a regional meeting) 25,920 (DSA OHCHR staff cross-border monitoring) 32,400 (DSA AU HR observers cross-border monitoring) 33,180 (DSA OHCHR staff local monitoring in Burundi provinces) 49,770 (DSA AU HR observers local monitoring in Burundi provinces) 30,000 (travel by	215,690

		vehicles - fuel consumption) =215,690	
6. Transferts et subventions aux homologues	0	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	0	2,400 (rental of space) 320 (advertising and promotion) 9,120 (catering services) =11,840	11,840
Sous-total	671, 278.26	297,850	969,128.26
8. Coûts indirects*	46,989.48	20, 849.5	67,838.98
TOTAL	**718,267.74**	**318,699.5**	**1,036,967.24**

Un montant substantiel du budget est alloué pour couvrir le DSA des observateurs des droits de l'homme de l'UA et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le cadre des missions conjointes de monitoring, y compris pour la surveillance transfrontalière et dans les camps de réfugiés. Il y a un besoin pressant de surveiller la situation des droits de l'homme dans les régions à la frontière avec le Burundi. Jusqu'ici, les missions dans ces régions étaient sporadiques, en fonction des capacités et des moyens limités dont dispose l'OHCDH-B. Le nombre de missions augmentera considérablement de façon à effectuer au minimum une mission par semaine dans chacune des zones concernées. L'OHCDH-B et les observateurs des droits de l'homme de l'UA se répartiront les zones d'intervention afin d'en assurer une couverture plus large et d'effectuer le plus grand nombre de missions et la production conséquente de rapports.

En outre, les séminaires de formation auront lieu à l'extérieur de Bujumbura ce qui exige aussi du DSA pour les observateurs des droits de l'homme.

c) Capacité des nouvelles entités récipiendaires de l'ONU et des nouveaux partenaires d'exécution

Ouvert au Burundi en 1995, l'OHCDH-B a pour mandat la promotion et la protection des droits de l'homme. En 2005, le bureau a intégré la Section des droits de l'homme de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) devenue Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) en 2010. Suite à la fermeture du BNUB le 31 décembre 2014, l'OHCDH-B a repris son statut de bureau autonome. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a, par sa présence continue au Burundi, une expérience inestimable de monitoring et de production de rapports, ainsi que d'assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités. Il dispose d'un personnel de statut, d'expériences et de qualifications diversifiés pour répondre convenablement aux besoins en expertise des observateurs des droits de l'homme de l'UA.

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet

Le projet sera géré par le responsable de l'unité « monitoring et reporting » et le responsable de l'unité de renforcement des institutions, sous la supervision du chef de bureau, et avec l'appui du siège du HCNUDH.

b) Gestion des risques

Tableau 3 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La détérioration de la situation sécuritaire	moyenne	haute	Suivi du chef de bureau d'OHCDH-B en coordination avec UNDSS
L'absence d'appui par les autorités burundaises pour le déploiement des observateurs de l'AU dans le pays	faible	haut	Suivi du chef de bureau d'OHCDH-B
L'absence d'appui par les autorités burundaises pour le travail de la mission des observateurs des droits de l'homme de l'AU sur le terrain	moyenne	haut	Suivi du chef de bureau d'OHCDH-B
Duplication et confusion du travail entre OHCDH-B et les observateurs des droits de l'homme de l'UA	faible	faible	Des consultations supplémentaires auront lieu entre le HCDH et les États-Unis pour renforcer leur collaboration sur le terrain.

c) Suivi et évaluation

L'OHCDH-B, avec le soutien du siège et de l'Union Africaine, soumettra au PBSO les rapports de suivi du projet conformément aux obligations vis-à-vis du bailleur.

d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF

transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)[5] (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);

[5] Disponible à l'adresse suivante : http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc

- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (http://unpbf.org) et sur le site de l'Agent administratif (http://mptf.undp.org).

IRF - Cadre de résultats du projet révisé
Pays : Burundi

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Mois						Etapes
				1	2	3	4	5	6	
Description du résultat 3: Une synergie d'action entre l'UA et l'OHCDH-B pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les autorités		Indicateur : Un plan de travail conjoint sera défini Des réunions bimensuelles se tiennent entre l'OHCDH-B et l'UA afin de définir les stratégies de collaboration pour un meilleur impact sur le terrain. Des activités de plaidoyer sont conjointement menées tant avec les autorités burundaises qu'à l'intention des membres du corps diplomatique. Etablissement d'un organe à composition									

		mixte qui jouera le rôle de liaison et d'harmonisation des approches entre les deux organisations pour la coordination de la planification et des activités. Les missions et autres activités conjointes impliquent la constitution d'équipes mixtes, le partage et la vérification croisée d'informations et la répartition des domaines d'intervention thématiques et géographiques, y compris l'audition des victimes et témoins et les visites des zones cibles, dont les zones frontalières et les camps de réfugiés et de déplacés.								
	Produit 3.1 **La présence et**	Indicateur : **Les autorités**	**Existence d'un**	x	x	x	x	x	x	▪ Entretenir des relations avec l'Union Africaine

	le travail de la mission d'observation des droits de l'homme de l'Union Africaine sont facilités par les autorités Burundaises	**connaissent et saluent la mission d'observation des Droits de l'Homme de l'Union Africaine et facilitent leurs activités sur le terrain et à tous les niveaux** Niveau de référence : **Absence d'un mémorandum d'entente ou note verbale avec le gouvernement du Burundi qui facilite le travail des observateurs** **Le Gouvernement dans ses discours montrent peu d'appréciation pour l'engagement de l'Union Africaine pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Burundi.** **Négociations entre**	**mémorandum d'entente ou note verbale** **Appréciation de la mission par le gouvernement** **Les observateurs travaillent librement et ont accès à tous les lieux aux fins du monitoring**								pour être informé des défis dans leur travail. ▪ Sensibiliser les autorités pour le rôle important que les observateurs peuvent jouer pour faire cesser les violations et abus des droits de l'homme commis par toutes les parties au conflit. ▪ Faire un plaidoyer auprès des autorités concernées par la question des droits de l'homme (Ministère des DH, Ministère de la Justice, CNIDH, etc.) pour la signature d'un mémorandum d'entente ou d'une note verbale ▪ Appui-conseil a l'Union Africaine pendant les négociations avec le gouvernement.

		l'Union Africaine et le gouvernement du Burundi pour le déploiement des nouveaux HRO prévues pour début de l'année 2016. Cible : **Les autorités sont sensibles à l'apport de la mission d'observation de l'UA pour la promotion et la protection des droits de l'homme au Burundi.** **Jusqu'à 100 observateurs des droits de l'homme prévus par la résolution du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine sont déployés au Burundi.**								
	Produit 3.2 **Les observateurs de droits de**	Indicateur : **Les observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine**	**Rapports des observateurs des droits**	X	X	X	X	X	X	▪ Organiser une formation initiale pour les nouveaux observateurs. ▪ Accompagner le travail

	l'homme de l'Union Africaine disposent des capacités et d'une bonne connaissance du contexte, des défis particuliers et des instruments des droits de l'homme applicables au Burundi	**utilisent dans leur travail leurs connaissances du contexte, des défis particuliers et des instruments des droits de l'homme applicables au Burundi** Niveau de référence : **Des ateliers de formation ont été organisés par l'OHCDH-B pour renforcer les capacités des observateurs des droits de l'homme qui sont déjà sur le terrain.** **Les Officiers de droits de l'homme de l'OHCDH effectuent régulièrement des missions conjointes avec les observateurs de l'Union Africaine.** **Des réunions d'échange**	**de l'homme de l'UA et de l'OHCDH-B**								des observateurs avec des sessions de formation, des réunions d'échange d'expériences et des missions conjointes sur le terrain. ▪ Elaborer un cadre de collaboration entre l'OHCDHB et la mission d'observation des droits de l'homme.

		d'expériences ont été organisées. Cible : **Les capacités des 32 observateurs des droits de l'homme sont renforcées.** Les formations seront précédées d'une évaluation des besoins en formation des participants afin de déterminer leur niveau de maîtrise des thématiques, de mieux répondre à leurs attentes et de favoriser une appropriation des connaissances acquises. **Les observateurs des droits de l'homme de l'UA reçoivent l'appui technique et logistique en vue de remplir leurs mandats respectifs.**							

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)
Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)
Mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)
RÉVISION DE DESCRIPTIF DE PROJET[1]

Titre du projet : **Renforcement du monitoring, de la production de rapports et de la coopération technique du HCNUDH au Burundi**	**Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU** Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCNUDH) **Nouvelle(s) entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU** *(le cas échéant)*
Personne à contacter concernant le projet : Patrice Vahard Représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et Chef du Bureau des droits de l'homme au Burundi Téléphone : +257 76 06 59 90 E-mail : pvahard@ohchr.org / vahard@un.org	**Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :**
Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) : *Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF*	**Site du projet :** Sur toute l'étendue du territoire du Burundi
Description du projet : Le projet vise à renforcer le soutien que l'Office du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Burundi (OHCDH-B) apporte aux observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine qui ont été déjà déployés au Burundi.	**Budget d'origine approuvé :** USD 718,267.74 **Budget supplémentaire demandé :** USD 318,699.5 **Contribution supplémentaire du Gouvernement :** **Autres contributions supplémentaires :** **Budget du projet révisé: USD1,036,967.24**
	Date de démarrage du projet : 1 Janvier 2016 **Date initiale d'achèvement du projet :** 31 Juillet 2016 **Nouvelle date d'achèvement** *(le cas échéant)*: 31 Octobre 2016
« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)[2]: 2	

[1] **Utiliser ce formulaire UNIQUEMENT dans le cas i) d'une augmentation du budget du projet ; ou ii) d'un changement significatif concernant l'étendue ou les résultats visés du projet.**
[2] PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil